

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-U59-24  
ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 - PPCMOI - PROJET  
PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE – IMMEUBLE SITUÉ AU 4420, CHEMIN DAoust - USAGE DE RÉSIDENCE DE  
TOURISME – ZONE VC-925**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

*La Résolution numéro 2023-U59-24 adoptée en vertu du règlement numéro 2015-U59 - PPCMOI - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Immeuble situé au 4420, chemin Daoust - Usage de résidence de tourisme – Zone Vc-925* a été adoptée par le conseil de la Ville le 26 septembre 2023 et **est entrée en vigueur le 20 octobre 2023.**

Un certificat de conformité a été émis le 20 octobre 2023 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 26 septembre 2023 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 24 octobre 2023.

Anny Després, greffière adjointe